

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 38 (1900)  
**Heft:** 41

**Artikel:** Vai lo borné  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-198368>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

berté publique. Tout cela se fait avec un zèle très édifiant; mais à peine a-t-on fait ces actes extérieurs de religion, que le démon se rend maître du champ de bataille. Le reste de la journée et la nuit se passent en débauche. On chante des couplets injurieux aux Savoyards. Il n'y a pas un Genevois qui ne se pique de les savoir; peut-être même avec plus d'exactitude que le cantique de Siméon.

» On m'a raconté un fait assez plaisant d'un bourgeois qui depuis six ans maltraite sa femme le jour de l'Escalade; et voici l'origine de leur querelle. Le mari avait acheté des merles pour célébrer ce grand jour avec sa famille. En les mangeant, il en relevait la délicatesse; mais sa femme lui soutint que son goût était dérégulé, et que ces prétendus merles étaient les femelles des oiseaux de cette espèce. Le vin échauffa la dispute: on se dit des injures et on se battit.

» L'année suivante, le repas commença plus tranquillement; mais le diable, qui ne voulait pas perdre son droit, réveilla les idées du bourgeois et lui fit dire innocemment qu'il était ravi de n'avoir pas eu à soutenir une querelle aussi ridicule que l'année précédente. La femme s'imagina qu'il était de son honneur de soutenir son premier sentiment. La dispute recommença et se termina comme la première fois; et cette année-ci est la sixième de sa continuation.

» Vous voyez à Genève peu d'hommes et de femmes qui n'ayent des ressentiments secrets les uns contre les autres; et ceux qui semblent se plaire davantage ensemble sont souvent ceux qui se haïssent le plus. Cette mauvaise disposition où ils sont les uns entre les autres est cause qu'ils ne se pardonnent rien et qu'ils se trouvent mutuellement des défauts quand ils ne peuvent s'attribuer des crimes.

» On parcourt avec une maligne attention toutes les imperfections du corps, comme si l'on devait être blâmé des fautes de la nature. Des défauts extérieurs, on passe à ceux de l'esprit; et on a une ardeur à se nuire qui ne s'exerce pas moins à dissimuler le bien qu'à exagérer le mal.

» Celle qui se plaint en secret d'être mal faite, découvre des défauts dans celle dont la taille est avantageuse. On déprime l'esprit de celle dont on n'ose déprimer la beauté. On dit que celle-ci serait aimable si elle était moins affectée, et que celle-là ne pouvant briller par les agréments naturels, cherche à briller par l'artifice qui paraît sur son visage, etc., etc.

» L'élection des premiers magistrats se fait par le peuple, dans le temple de St-Pierre. On brigue les voix, on achète les suffrages pour parvenir au syndicat, qui est le plus haut degré de la magistrature, et souvent il arrive que les plus ambitieux perdent leur peine et leur argent.

» On prononce en public les sentences criminelles: on élève un tribunal au milieu d'une place où est situé l'hôtel-de-ville, et on tient une bible ouverte sous les yeux du juge pour le faire souvenir que la parole de Dieu doit régler ses jugements. On choisit un endroit de l'écriture sainte qui ait quelque rapport avec la nature du crime qu'on veut punir. On remarque dans cette cérémonie un air de gravité qui imprime un grand respect pour la justice. »

LAUSANNE ET LE LÉMAN — « Après dix mois de séjour à Genève, j'en partis et côtoyai le lac Léman. Copet, Nions, Rolle et Morges sont des Bourgs où l'on ne s'arrête que pour les besoins de la vie.

» Un chemin de douze lieues me conduisit dans l'affreuse ville de Lauzanne, où l'on est

continuellement obligé de monter et de descendre dans des rues très mal propres, et qui n'offrent rien d'agréable à la vue. Si l'on perdait les notes de la musique, on pourrait les copier sur la situation de cette ville, qui représente dans le vrai la situation de *ut, ré, mi, fa, sol*.

» Le temple de Notre-Dame, qui était la cathédrale avant la Réformation, est un vaste édifice bâti sur une montagne, avec une belle terrasse d'où l'on découvre une partie du lac de Genève, plusieurs villes, bourgs et villages, et les montagnes de Savoie. On parvient à cette belle perspective par un escalier de 150 ou 200 degrés. C'est la seule curiosité de Lauzanne.

» Il y a quelques années qu'il s'était fondé à Lauzanne, une confrérie bachique, où l'on suivait à la lettre, les règlements que le chevalier Strelle n'avait imaginé et publiés dans le *Spectateur* que pour inspirer l'horreur de la débauche.

» De jeunes gens, presque tous proposant, passaient les jours et les nuits à s'enivrer; et cet indigne plaisir était accompagné d'impiétés et de profanations horribles. Pour être admis dans la Compagnie, il fallait faire ses preuves et vider la pinte des étudiants qui en contient au moins six, mesure de Paris.

» Si le buveur, après cette expédition, pouvait encore se soutenir ou répondre aux questions que le président de l'assemblée lui faisait, le secrétaire avait ordre de lui expédier des Lettres qui le faisaient jouir de tous les privilèges de la Société.

» On m'a communiqué une de ces pièces expédiées en faveur d'un nommé Jacob Demierre. Le sceau de cette Chancellerie d'ivrognes avait l'empreinte d'un jambon surmonté d'un saucisson de Bologne. avec cette légende: EBRIETATI PERPETUÆ SACRUM. C'est ainsi que de jeunes gens, destinés à leur Ministère Evangélique, se préparaient, par l'intempérance, à prêcher la sobriété. Mais le Magistrat informé de ces excès défendit sévèrement ces assemblées; et présentement on n'en parle plus, quoiqu'on ne boive pas moins dans le particulier que dans cette Académie de débauche; car les Suisses aiment naturellement le vin.

» Le peuple de Lauzanne est médisant, curieux, impoli, fier, orgueilleux et insolent. Il supporte impatiemment la domination des Bernois, et il murmure contre l'administration de M. le baron Gros, qui est cependant un fort honnête homme, doux et équitable. »

Eh bien! nos prédécesseurs sont joliment arrangés par M. Bruys. S'il fallait ajouter foi à toutes ses critiques elles seraient vraiment peu propres à nous faire regretter le bon vieux temps.

Quoi qu'il en soit, nous aimons à croire que si M. Bruys pouvait aujourd'hui visiter nos contrées, il trouverait nos populations un peu moins perverties, moins médisantes et peut-être un peu plus sincèrement religieuses. D'un autre côté, nous doutons qu'il y ait encore à Genève des maris et des femmes qui se battent de préférence le soir de l'Escalade.

M. Bruys pourrait constater en outre que les *tunes* de nos étudiants, bien que largement pratiquées, ne sont guère comparables à celles de la confrérie bachique dont il nous parle. Quant aux réflexions que lui inspirent les bords du Léman, elles nous donnent la mesure de ses goûts pour la belle nature: lorsqu'on ne sait pas mieux voir, il faut s'abstenir de voyager.

L. M.

### Vai lo borné.

Vo sèdès prâo coumeint sont lè fennès: tantou sè létson, tantou sè medzont; po on rein sè font la potta et dou dzo pe tà s'embrassont à pincettes; mà, quand sè volloint mau, sont pi què dâi màello quand véyont oquè dè rdzo et l'est à cliia qu'ein pào lo mé po la leingua et que pào lo mi débliatèrà su l'autra.

La fenna à Guely et cliia à Dzanet étiont ein nièze du on part dè teimps. Porquie? N'ein sè rein! Tantia que sè vouaitivant totès lè duès dè travai et que sè desiont papi on mot.

L'autro dzo, l'étiont totès lè duès ein dzornâ, avoué on part d'autrès fennès, po lavà la buia à Caquod, vai lo borné; la Guelyra étai avoué son laviào d'on côté dè l'audzo et la Dzanetta dè l'autro côté et tot ein buiendeint sè fasiont dâi ge asse gros què dai potses à écremâ; fail-lai lè vaire, on arâi djurâ dou pào dein la mima dzenelhire et, po lè fèrè eimpougni, n'y arâi pas zu fauna dè lào fèrè dou iadzo: Ksss!... Ksss!... Coumeint on fâ à dâi tsins qu'ont oquè à débrouillé... allâ pi!

Tot ein froiteint et ein rizeteint, cliiào fennès batollivant et djazâvant su gosse et su cein et totès lè dzeins dâo veladzo, du lo menistre tantqu'âo taupi, aviont lào chapitre, coumeint dè justo.

Et cein est venu que iena dè cliiào fennès sè met à derè à on outra: « T'einlèvai pi! jamé n'é vu 'na buia io y'aussè dâi linsus asse maunets et asse nâi, na ma fâi! »

Adon la Guelyra, qu'étai la pe crouia, et que ne pouavè pas rateni son mor, fe:

— Y'ein cognaissio iena, que n'est pas bin liein, et qu'a dâi linsus bin pe nâi et bin dè pe coffo!

— L'est por mé que fe dis cein! l'ai grogné adon la Dzanet ein la vouaitieint ai bliian dâi ge.

— N'é nion nommâ! fâ l'autro, mà que sè cheint pequâ sè gratté!

— Ah! t'ein vâo! et bin tai! galavarda que té!... l'ai repond la Dzanet ein l'ai einvoueint on panaman tot mou à travai la frimousse.

— Làva tè avoué cein! l'ai fâ l'autra ein l'ai tsampeint 'na tsemise tota depouereinta pè la tita.

— Pouéta chenèdre! bouailavè la Dzanet, va-t'ein avoué lo névâo à ton bio-frare qu'a étâi trai z'ans ào Chalevai po avâi robâ!

— Gourgandina que t'è, va pi teni compagni à l'onclio dè ton père-grand que s'est peindu ào lénau! fasâi la Guelyra.

— Tsancre dè vouivra, va-t'ein pegni tè bouébo que sont pllieins dè vermena!

— Va pi tiâ tè piào! rispotavè l'autro.

— Et té, tè pudzès! que vo z'ein ai tant et dâi tant ballès qu'on out du quo z'ein devant quand te lè z'èclliaffé!

— Pesta que t'è! va pi tè depouèsenâ et tè fèrè surfatâ, kâ vo z'âi tant dè vermena tsi vo que voutrès pudzès ont mimameint dâi piào!...

Et cein n'arâi pas botsi se la màitra, don la Caquoda, n'étai pas venia avoué on panai portâ lè dix z'hâorès à cliiào fennès. \*\*

### Les mouches.

La petite ville de Zuideryen en Hollande possède un octroi, ce qui n'a rien d'extraordinaire; elle possède aussi des employés chargés de percevoir les droits d'entrée établis par la municipalité; impôts plus vexatoires les uns que les autres, impôts sur les œufs, sur le beurre, sur les poulets, sur les arti-chauts, impôts sur tout ce qui se boit et sur tout ce qui se mange; les employés de l'octroi sont consciencieux, remplis de zèle et mettent leur amour-propre à ne pas se laisser bernier par les contrebandiers; ils tiennent au mieux les intérêts de la ville.

Ce jour-là, le gabelou Van Snyten était de garde; assis sur le seuil de la porte — on était au mois d'août — ses lunettes placées sur le nez — il était myope, un gabelou doit voir de près — il lisait la